

NOS HONORAIRES

A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

LOCATION A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION

A la charge du bailleur 300.00 €*

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL

A la charge du bailleur..... 10.00€/m² en zone tendue et 12.00€/m² en zone très tendueA la charge du locataire..... 10.00€/m² en zone tendue et 12.00€/m² en zone très tendue

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX – TOUTES ZONES

A la charge du bailleur 3.00€/m² habitable*A la charge du locataire 3.00€/m² habitable*

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE SEUL..... 300.00€*

REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS300.00€*

DEMARCHES PERMIS DE LOUER 66.00 €

LOCATION A USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL

HONORAIRES DE LOCATION (avec rédaction d'acte)

A la charge du preneur10.00% du loyer de la 1^{ère} période triennale
avec un minimum de 1150.00€ TTC

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL COMMERCIAL

A la charge du preneur12.50% du loyer annuel

HONORAIRES DE REVISION TRIENNALE

A la charge du preneur 210.00€

HONORAIRES DE RENOUELEMENT DE BAIL

A la charge du preneur 10.00% du loyer annuel

REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS600.00€*

LOCATION GARAGE - PARKING

HONORAIRES DE LOCATION 200.00 €*

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION

Service INITIAL 7.20%TTC sur toutes sommes encaissées

Gestion courante

Service ORPI PLUS 8.40%TTC sur toutes sommes encaissées

Gestion courante, règlement des charges de copropriété et aide à la déclaration des revenus fonciers

Les prix s'entendent TTC (sauf honoraires de gestion) - T.V.A. : taux en vigueur 20.00 %

*la quote-part des honoraires revenant au locataire ne pourra jamais excéder la quote-part
d'honoraires revenant au bailleur.